

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 décembre 2023



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

Trois nouveaux parcs naturels régionaux en Nouvelle-Aquitaine en projet

La Nouvelle-Aquitaine compte à ce jour cinq parcs naturels régionaux (PNR) : le parc naturel régional des Landes de Gascogne, le parc naturel régional du Marais poitevin, le parc naturel régional Périgord-Limousin, le parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le parc naturel régional Médoc. Trois autres projets de PNR sont en cours de création pour trois territoires : la Gâtine poitevine, la Montagne basque et les marais du littoral charentais.

Le CESER salue la poursuite des démarches de création de ces trois nouveaux parcs naturels en région estimant que les territoires en question par leur spécificité et les dynamiques locales créées, justifient ce classement. De plus, les PNR constituent un outil important pour d'une part, favoriser la cohérence territoriale et, d'autre part, renforcer la coopération entre acteurs locaux.

Pour le CESER, les PNR constituent un outil précieux de coopération locale qui permet la convergence d'intérêts divers favorables à l'écosystème territorial dans toutes ses composantes. En cela ils peuvent constituer des modèles exemplaires qui pourraient être répliqués pour structurer d'autres initiatives locales, sans forcément être associés à une démarche de labellisation PNR.

Les projets portés par les PNR doivent être en cohérence avec les politiques régionales notamment les contrats territoriaux et les politiques de bassin mais aussi les stratégies et schémas régionaux en faveur du climat et de la biodiversité. Dans cet esprit, la création de nouveaux PNR constitue une opportunité pour la collectivité régionale de mettre en application ses politiques et d'aller plus loin dans la poursuite de ses ambitions, comme l'illustre l'intégration d'une orientation en faveur de la sobriété énergétique en complément du développement des énergies renouvelables, dans le projet de charte du PNR de Gâtine poitevine. Ainsi, à l'instar de cette démarche que le CESER salue, il préconise que les ambitions relatives aux problématiques liées à la sobriété ainsi que l'approche « One Health », une seule santé, puissent être systématiquement intégrées dans les axes de développement stratégiques des futures chartes.

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Décisions relatives aux projets de parcs naturels régionaux des Marais du littoral charentais, de la Montagne basque et de la Gâtine poitevine](#) ».

Pour plus d'informations

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
